



**PRIX DE L'OFFRE** : 5,97 euros par action Systar existante

**DUREE DE L'OFFRE** : 10 jours de négociation

**Le calendrier de l'offre sera fixé par l'AMF**

Le présent communiqué est établi et diffusé par Systar SA (la « Société » ou « Systar »), conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 I du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°14-234 en date du 27 mai 2014 sur la note d'information établie par la Société en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Axway Software SA.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 27 mai 2014.

La note d'information en réponse et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site Internet de Systar ([www.systar.fr](http://www.systar.fr)). Ces documents sont également mis gratuitement à disposition du public et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de la Société, 171 Bureaux de la Colline, 92210 Saint-Cloud.

**AVIS IMPORTANT** : En application des dispositions des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Bellot, Mullenbach et Associés, représenté par Pierre BEAL, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information en réponse.

Eurolist compartiment C - ISIN FR0000052854 – Mnémonique SAR.

Contact Systar SA : [actionnaires@systar.com](mailto:actionnaires@systar.com) / 09 54 65 01 86